

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT REUNION DU 4 MARS 2008

Le gouvernement, réuni mardi 4 mars 2008, a examiné un projet de délibération et pris des arrêtés.

Programme 2008 du RUAMM et de l'aide médicale

Le gouvernement a approuvé le programme du contrôle médical unifié pour l'année 2008.

Ce programme transmis par la direction de la CAFAT, a été négocié avec les partenaires (collectivités provinciales et mutuelles).

Celui-ci s'articule autour de trois axes, le contrôle :

- des dépenses pharmaceutiques ;
- les dépenses générées par les auxiliaires médicaux ;
- les dépenses d'hospitalisation publique et privée.

Chômage partiel

La société Mikaele Takaniua a été admise au bénéfice de l'allocation spécifique du régime d'assurance chômage partiel en faveur de 6 salariés pour la période du 1^{er} au 22 octobre 2007 selon un chiffre prévisionnel de 351.479 FCFP pour 750 heures.

Dérogation à la durée du travail

La société Tcho Ke à Yaté, sous traitante de la société Vinci Construction Grand Projet (génie civil du complexe industriel de Goro Nickel) est autorisée à faire effectuer à son personnel local un horaire hebdomadaire supérieur à 48 heures.

En bref ...

- En janvier 2008, le conseil d'administration de l'Agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC) a adopté le schéma de rachat des actions d'Air Calédonie International et a habilité son président à signer la convention de prêt avec la Caisse Nationale de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance (CNCEP). Lors du conseil d'administration du 27 février 2008 un avenant à cette convention a proposé de porter la durée de remboursement de l'emprunt contracté auprès de la CNCEP de 12 à 15 ans. Le gouvernement a approuvé la délibération de l'ADANC.
Par ailleurs, le gouvernement a approuvé le compte financier 2007 et le budget 2008 de l'ADANC.
- Mesdames Nadine Billard, Dahlia Cugola-Delord et Annick de Mothes ainsi que Messieurs Gérald Kekener, Philippe Dorio et Sarman Passimin sont autorisés à pratiquer le démarchage et la vente en Nouvelle-Calédonie.
- L'autorisation de la société « Immo Concept » à effectuer des opérations de prestations de services en transactions sur immeubles et fonds de commerce est abrogée.
- La composition nominative de la commission de suivi du dépistage anonyme et gratuit du virus de l'immunodéficience (VIH) a été fixée.